

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 20 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 11 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt janvier à quatorze heures trente, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

Présents :

MM. VALLET, DESHAYES, MOINET, SLEGR, SAUNIER, Mmes AKERMANN et JOHANNEL, conseillers de Marennes
MM. PROTEAU, BOMPARD, GABORIT, Mme HUET, conseillers de Bourcefranc-le Chapus
Mme BEGU LE ROCHELEUIL, MM. MANCEAU et GUIGNET, conseillers de Saint Just Luzac
MM. BROUHARD, LATREUILLE, Mme CHEVET, conseillers de Le Gua
M. PETIT, Mme CHARRIER, conseillers de Hiers Brouage
MM. PAPINEAU, GAUDIN, conseillers de Saint Sornin
MM. LAGARDE et SERVENT, conseillers de Nieulle sur Seudre

Excusée :

Mme POGET

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme BALLOTEAU (pouvoir donné à M. DESHAYES)
Mme FARRAS (pouvoir donné à Mme AKERMANN)
Mme BERGEON (pouvoir donné à M. SLEGR)
Mme MONBEIG (pouvoir donné à Mme HUET)
M. ROUSSEAU (pouvoir donné à M. PETIT)
M. DELAGE (pouvoir donné à Mme CHEVET)
Mme O'NEILL (pouvoir donné à M. PAPINEAU)

Secrétaire de séance : Monsieur James SLEGR

Assistait également à la réunion :

Monsieur Joël BARREAU – Directeur de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

ooOoo

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour comporte 14 questions :

1. Service commun Application du Droit des Sols – Bilan de l'année 2015 & montants des attributions de
2. Projet Educatif Local – Demande de subvention déposée par l'association 123 éveil
3. Projet Educatif Local – Fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants Parents
4. Accueil Collectifs de Mineurs « Le château des enfants » - Restauration – Choix du prestataire
5. Accueil Collectifs de Mineurs « Le château des enfants » - Restauration – Tarification du repas « adulte »
6. Local jeunes de Marennes – Mise en place d'un accueil provisoire - Choix du prestataire
7. Salle omnisports de Marennes – Convention de servitude à passer avec ERDF

8. Programme d'Intérêt Général Habitat - Etude de dossiers
9. Gratification versée aux stagiaires de la communauté de communes
10. Comités de programmation des programmes Européens – Désignation de conseillers
11. Agenda 21 – Point d'étape sur la démarche & mise en place des ateliers
12. Informations du Conseil sur des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
13. Questions diverses
14. Informations générales de la communauté de communes

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur James SLEGR fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
 - de désigner Monsieur James SLEGR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

Monsieur le Président demande qu'une question soit ajoutée à l'ordre du jour. Elle concerne le local jeunes de Marennes et la tarification d'un mini séjour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
 - de donner son accord pour rattacher à l'ordre du jour de la séance, la question proposée.

ooOoo

1 – SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS – BILAN DE L'ANNEE 2015 & MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Président propose au conseil de dresser un bilan de l'activité du service commun « Application du Droit des Sols », opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2015. Il s'avère que 223 actes d'urbanisme (équivalent permis de construire) ont été traités en 2015 pour l'ensemble des communes membres de la communauté de communes, selon la répartition suivante :

commune	nombre d'actes
Marennes	61
Bourcefranc Le Chapus	59
Saint Just Luzac	41
Le Gua	22
Hiers Brouage	19
Nieulle sur Seudre	11
Saint Sornin	10
Total	223

Monsieur le Président ajoute que pour 2016, la révision de la masse salariale relative au service commun « Application du Droit des Sols » s'élève à 97 800 euros répartis comme suit :

postes	coût salarial (euros)
Chef de service	39 200,00
Instructeurs	31 700,00
Assistance administrative	26 900,00
Total	97 800,00

Monsieur le président rappelle que dans la convention d'adhésion des communes, la participation financière des collectivités au fonctionnement du service pour l'année 2015 laissait apparaître un calcul au prorata des actes traités, en moyenne sur les années 2012-2013-2014.

Or, la Loi MAPTAM a prévu que les effets de ce type de convention puissent être imputés sur l'attribution de compensation. Aussi, les services de la communauté de communes ont procédé à une nouvelle évaluation et Monsieur le Président présente les montants annuels de versement en faveur des communes et ceux en faveur de la communauté de communes :

- attribution de compensation aux communes
 - * Bourcefranc Le Chapus = 57 180 euros,
 - * Le Gua = 39 727 euros,
 - * Marennes = 427 596 euros,
 - * Saint Sornin = 43 867 euros,
 - * Saint Just Luzac = 56 147 euros,
- attribution de compensation à la communauté de communes
 - * Nieulle sur Seudre = 29 814 euros,
 - * Hiers Brouage = 23 573 euros.

Monsieur le Président propose un versement mensuel de cette attribution de compensation et demande au conseil de valider cette répartition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter le montant des attributions de compensation, pour l'année 2016, comme suit :
 - attribution de compensation aux communes
 - * Bourcefranc Le Chapus = 57 180 euros,
 - * Le Gua = 39 727 euros,
 - * Marennes = 427 596 euros,
 - * Saint Sornin = 43 867 euros,
 - * Saint Just Luzac = 56 147 euros,
 - attribution de compensation à la communauté de communes
 - * Nieulle sur Seudre = 29 814 euros,
 - * Hiers Brouage = 23 573 euros.
- d'arrêter que les versements seront réalisés mensuellement, selon l'échéancier joint en annexe,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget général de l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

2 – PROJET EDUCATIF LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR L'ASSOCIATION 123 EVEIL

Monsieur le Président informe le conseil que l'association 123 éveil regroupant des assistantes maternelles agréées et des parents du Pays Marennes Oléron envisage de mettre en place un projet à but éducatif, intitulé « manipulation et expression sensorielles du tout jeune enfant entouré d'adultes et/ou de séniors ».

L'objectif de ce projet est de faire entrer la pratique artistique et culturelle dans la vie des plus jeunes mais également de rassembler les professionnels de la petite enfance, des séniors et des familles.

Le budget prévisionnel laisse apparaître une dépense globale de 6 993 euros pour lesquels une demande de subvention à hauteur de 400 euros a été déposée auprès de la communauté de communes.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur l'octroi de cette aide financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 9 décembre 2015,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer à l'association 123 éveil, la somme de 400 euros pour permettre la mise en place des ateliers éducatifs auprès des enfants et des parents accueillis par les assistantes maternelles du Pays Marennes Oléron adhérentes à cette structure,
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

3 – PROJET EDUCATIF LOCAL – FONCTIONNEMENT DES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Monsieur le Président rappelle que les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) du territoire sont actuellement animés par l'association Do l'enfant Dom. Cependant, sur les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales et afin de compléter le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents de Bourcefanc Le Chapus, il propose de passer une convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) basé à La Rochelle. En effet, cette structure interviendrait une fois par mois dans ce lieu à partir du mois de janvier 2016 et ce jusqu'au mois de décembre.

Monsieur le Président informe le conseil que le coût horaire de cette intervention d'animation s'élève à 40 euros auxquels s'ajoute le remboursement des frais kilométriques pour l'intervenant, à hauteur de 0,40 euro/km. De plus, la prestation comprend une supervision par un psychologue chiffrée à 40 euros de l'heure et des rencontres dans le cadre d'un réseau d'échanges pour un coût supplémentaire de 40 euros de l'heure avec en sus un défraiement pour les déplacements.

Monsieur le Président demande au conseil de valider le principe de ce partenariat et de valider le montant de cette prestation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 9 décembre 2015,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- dans le cadre du fonctionnement du Lieux d'Accueil Enfants Parents de Bourcefanc Le Chapus, d'établir un partenariat avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) pour l'année 2016,
- d'autoriser le Président à signer une convention avec cette structure arrêtant les modalités d'intervention des parties,
- d'arrêter le coût des prestations comme suit :
 - * intervention : 40 euros / heure
 - * supervision : 40 euros / heure
 - * rencontre du réseau : 40 euros / heure
 - * remboursement des frais kilométriques à raison de 0,40 euro/km
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

4 – ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS « LE CHATEAU DES ENFANTS » - RESTAURATION – CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le contrat de restauration pour la fourniture des repas à l'accueil collectif de mineurs de Marennes, expirera à la fin du mois de janvier 2016. Une consultation a donc été lancée pour une nouvelle prestation annuelle.

Monsieur le Président indique que quatre sociétés ont déposé une offre. Il s'agit Sodexo, Cuisine Rochefort Océan, Atash APO et ELIOR. Après analyse de ces offres et selon les critères énoncés dans le cahier des charges, il s'avère que ces offres sont recevables et il propose de retenir la société ELIOR pour ce marché de fournitures.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- considérant la proposition remise par la société ELIOR,
- après avoir entendu l'exposé de son Président et débats,

DECIDE

- de retenir la société ELIOR (37000), pour la fourniture de repas à l'accueil collectif de mineurs « le château des enfants » de Marennes,
- d'arrêter le coût de la prestation aux prix unitaires suivants :
 - repas enfant – 2,75 euros H.T,
 - goûter enfant – 0,33 euros H.T,
 - repas adulte – 2,90 euros H.T,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre de cette prestation,
- d'inscrire cette dépense au budget général de l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

5 – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « LE CHATEAU DES ENFANTS » - RESTAURATION – TARIFICATION DU REPAS « ADULTE »

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de déterminer la tarification à appliquer pour la prise de repas par les adultes à l'Accueil Collectif de Mineurs, « le château des enfants ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer le prix du repas « adulte » à 3,20 euros TTC à compter du 1^{er} février 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

6- LOCAL JEUNES DE MARENNES – MISE EN PLACE D’UN ACCUEIL PROVISOIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président rappelle que lors du précédent conseil communautaire, les élus ont validé le nouveau projet de réalisation d’un local jeunes sur la commune de Marennes sur le site de l’ancienne caserne des pompiers.

Il mentionne que le premier semestre 2016 sera consacré aux études relatives à ce projet. Un dépôt du permis de construire pourrait être envisagé avant l’été prochain et un début des travaux à la fin de l’année en cours.

Durant ces périodes d’études et de travaux, afin d’assurer un accueil pour adolescents sur cette commune, Monsieur le Président propose une location de modulaires pour une période de douze mois. Le coût total de cette location est estimé à 6 504 euros TTC auxquels s’ajoutent des frais de livraison pour un montant de 4 751,00 euros H.T et de retour pour la somme de 2 487,00 euros H.T. Le tableau d’analyse des propositions chiffrées remises par les entreprises indique que quatre prestataires ont déposé une offre. Compte tenu du besoin attendu pour ce type de matériel (superficie et matériaux) et des critères figurant dans le cahier des charges, Monsieur le Président propose de retenir l’offre économiquement la plus avantageuse, déposée par la société COUGNAUD.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l’exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir la société COUGNAUD comme prestataire pour la location de modulaires pour une durée de douze mois,
- de valider le montant de la prestation à la somme totale de 13 742, 00 euros H.T,
- d’autoriser le Président à signer le marché de fournitures à passer avec cette société,
- d’autoriser le Président à signer l’ensemble des documents nécessaires à la mise en place de cet accueil provisoire et à la mise en oeuvre de cette décision,
- d’inscrire la dépense globale de l’opération au budget général de l’année 2016.

ADOpte A L’UNANIMITE

Débats :

ooOoo

7 – SALLE OMNISPORTS DE MARENNES – CONVENTION DE SERVITUDE A PASSER AVEC ERDF

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que des travaux de passages de câbles électriques ont été réalisés par l’ERDF sur des terrains de la salle omnisports de Marennes. A ce titre, une convention de servitude avait été signée le 30 juillet 2015 avec l’opérateur pour la parcelle AS 92 sis 25 avenue de Beaulieu à Marennes. Elle porte notamment sur l’établissement dans une bande d’un mètre de large d’une canalisation souterraine.

Monsieur le Président demande au conseil de l’autoriser à signer l’acte authentique pour permettre une publication de la mise en place de cette servitude au fichier immobilier. Il ajoute que les frais d’acte restent à la charge de ERDF.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- considérant la convention de servitude signée le 30 juillet 2015 avec ERDF,
- après avoir entendu l’exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à signer l'acte notarial à établir dans le cadre de la convention de servitude signée avec ERDF le 30 juillet 2015 et relative au passage d'une ligne électrique sur la parcelle cadastrée AS 92 située au 25 avenue de Beaulieu à Marennes et propriété de la communauté de communes du Bassin de Marennes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

8 – PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT – ETUDE DE DOSSIERS

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s'est engagée dans le Programme d'Intérêt Général habitat aux côtés de l'Anah, jusqu'au 31 décembre 2015. Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur des accords de principe relatifs à l'octroi de subventions par la communauté de communes, d'un montant de 500 euros, pour les dossiers qui ont été validés par l'Anah à la fin de l'année 2015 :

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Christian RABEAU	74, Avenue du Général de Gaulle 17560 Bourcefranc Le Chapus	9 040,90 euros TTC	chaudière à condensation VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 3 041 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Conseil départemental : 500 euros CARSAT = 3 000 euros Apport personnel : 0 euro	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Céline ALBERT	3, Rue du Trier 17560 Bourcefranc Le Chapus	5 793,34 euros TTC	poêle à granulés
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 2 746 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Apport personnel : 548 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Marie-Jeanne CHABOT	6, Rue des Tamaris 17560 Bourcefranc Le Chapus	3 306,06 euros TTC	isolation plafonds VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 9 euros Prime habiter mieux : 1 597 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Apport personnel : 0 euro	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Michel FRANCAUD	2, Rue du Puits Doux 17560 Bourcefranc Le Chapus	15 946,07 euros TTC	isolation plafonds VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 5 292 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Conseil départemental : 500 euros RSI : 3 000 euros Apport personnel : 3 454 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Paulette CATROU	20, Rue Battendier 17560 Bourcefranc Le Chapus	14 462,75 euros TTC	chaudière condensation isolation plafonds VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 6 854 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Conseil départemental : 500 euros Enim : 2 215 euros Apport personnel : 1 193 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Raymond GUICHARD	22, Rue Etienne Tétaud 17560 Bourcefranc Le Chapus	9 200,97 euros TTC	chaudière condensation VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 4 332 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Conseil départemental : 500 euros Apport personnel : 1 869 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Christian BAUDET	2, Rue des pommiers 17560 Bourcefranc Le Chapus	16 384,35 euros TTC	isolation plafonds ouvertures radiateurs électriques
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 7 653 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Conseil départemental : 500 euros CARSAT : 2 500 euros Apport personnel : 2 031 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Nicolas MONTMEAU	6, Rue Isaac Garesché 17600 Nieulle sur Seudre	13 591,80 euros TTC	isolation plafonds ouvertures chaudière fuel VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 6 333 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 600 euros Apport personnel : 3 159 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Jean ARNAUD	24, Rue de l'Hospital 17320 Hiers Brouage	27 839,32 euros TTC	isolation plafonds ouvertures chaudière VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 10 000 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Conseil départemental : 500 Enim : 3 000 Apport personnel : 10 639 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Lucette VIGNAUD	4, Bien Assis 17600 Saint Sornin	4 847,85 euros TTC	isolation plafonds poêle à granulés
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 1 148 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Apport personnel : 0 euro	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme LEBEUZE	64, Avenue du Maréchal Leclerc 17320 Marennes	6 006,32 euros TTC	isolation plafonds & murs
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 1 067 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Apport personnel : 1 239 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Martine ARMILHON	120, Rue Georges Clémenceau 17320 Marennes	10 782,32 euros TTC	chaudière condensation convecteurs électriques VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 4 782 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	CARSAT : 3 500 euros Apport personnel : 0 euro	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. François CHOTARD	23, Rue Marceau 17320 Marennes	23 022,19 euros TTC	ouvertures isolation plafonds chaudière condensation électricité
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 6 385 euros Anah autre : 2 530 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région: 1 200 euros Conseil départemental : 500 euros Apport personnel : 9 907 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Vanessa POULARD	29, Rue de la Forge 17320 Saint Just Luzac	21 882,77 euros TTC	ouvertures isolation murs
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 10 000 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Apport personnel : 9 383 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Catherine GUITTARD	34, Rue des Marais 17320 Saint Just Luzac	10 438,17 euros TTC	chaudière fuel
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 4 947 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Apport personnel : 2 991 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Patrice OCTEAU	53, Rue Charles 17320 Saint Just Luzac	16 158,13 euros TTC	ouvertures VMC poêle à granulés
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 7 640 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Apport personnel : 6 018 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Marcelle RENAUDEAU	3, Route de Saint Romain 17600 Le Gua	8 448,06 euros TTC	isolation plafonds poêle à granulés VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 3 985 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros RSI : 6 00 euros Apport personnel : 163 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Jacky BOYARD	5, Route de Saint Romain 17600 Le Gua	13 527,07 euros TTC	isolation plafonds isolation murs isolation planchers poêle à granulés
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 6 411 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Apport personnel : 3 416 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Armand DIOT	3, Rue Goulbenèze 17600 Le Gua	10 057,53 euros TTC	isolation plafonds ouvertures radiateurs électriques
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 4 686 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Conseil départemental : 500 euros Région : 1 200 euros Apport personnel : 1 171 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Isabelle BARIBEAU	33, Rue des Myosotis 17600 Nieulle sur Seudre	17 275,70 euros TTC	isolation plafonds isolation murs poêle à granulés salle de bains toiture & électricité
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 6 202 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros Anah « adaptation » : 1 803 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros Apport personnel : 5 570 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Jean-Luc DOUE	5, Rue des Jacinthes 17560 Bourcefanc Le Chapus	4 euros TTC	salle de bain ouvertures isolation plafonds VMC
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah : 5 491 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros Anah « adaptation » : 2 406 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Région : 1 200 euros CNRACL : 5 307 euros Apport personnel : 0 euro	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Marcel ARDON	8, Rue Isaac Garesché 17600 Nieulle sur Seudre	18 735,04 euros TTC	adaptation salle de bain
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah « adaptation » : 8 516 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Enim : 3 000 euros APA : 1 200 euros Apport personnel : 5 519 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Andrée FOUCHIER	34, Avenue de la République 17560 Bourcefranc Le Chapus	2 715,89 euros TTC	volants roulants
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah « adaptation » : 1 287 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Enim : 793 euros Apport personnel : 135 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Patricia BEDAT	16, Rue des Marais Neufs 17600 Le Gua	9 373,79 euros TTC	salle de bains
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah « adaptation » : 4 261 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Apport personnel : 4 613 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Jacqueline HURIAUX	74, Rue Saint Laurent 17600 Le Gua	11 378,46 euros TTC	salle de bains
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah « adaptation » : 3 620 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Apport personnel : 7 258 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Franck BARON	31, Rue Goulbénèze 17320 Marennes	7 847,11 euros TTC	salle de bains
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah « adaptation » : 3 719 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Enim : 1 088 euros Apport personnel : 2 540 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Pierre BAZIER	9, Rue Dubois Meynardie 17320 Marennes	61 818,17 euros TTC	isolation plafonds & murs ouvertures pompe à chaleur
Participation Anah	Participation CDC	Autres participations	
Subvention Anah « insalubrité » : 25 000 euros Prime habiter mieux : 2 000 euros	Prime forfaitaire : 1 000 euros	Région : 1 200 euros Apport personnel : 33 000 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
SCI l'Oisellerie	8, Rue André Baudrit 17 320 Marennes	47 013,69 euros H.T	logement n°1 rénovation habitation
Participation Anah	Participation CDC	Apport personnel : 31 339 euros	
Subvention Anah : 7 838 euros	7 838 euros		

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
SCI l'Oisellerie	8, Rue André Baudrit 17 320 Marennes	42 939,71 euros H.T	logement n°2 rénovation habitation
Participation Anah	Participation CDC	Apport personnel : 29 240 euros	
Subvention Anah : 6 850 euros	6 850 euros		

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
SCI Juliette	66 rue Jean Jaurès 17560 Bourcefranc Le Chapus	63 911,53 euros H.T	logement n°1 rénovation habitation
Participation Anah	Participation CDC	Apport personnel : 32 935 euros	
Subvention Anah : 20 563 euros prime « habiter mieux » : 1 600 euros	8 813 euros		

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
SCI Juliette	66 rue Jean Jaurès 17560 Bourcefranc Le Chapus	44 451,96 euros H.T	logement n°2 rénovation habitation
Participation Anah	Participation CDC	Apport personnel : 24 707 euros	
Subvention Anah : 12 702 euros prime « habiter mieux » : 1 600 euros	5 444 euros		

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
SCI Juliette	66 rue Jean Jaurès 17560 Bourcefranc Le Chapus	64 505,57 euros H.T	logement n°3 rénovation habitation
Participation Anah	Participation CDC	Apport personnel : 33 253 euros	
Subvention Anah : 20 757 euros prime « habiter mieux » : 1 600 euros	8 896 euros		

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
SCI Juliette	66 rue Jean Jaurès 17560 Bourcefranc Le Chapus	44 906,41 euros H.T	logement n°4 rénovation habitation
Participation Anah		Participation CDC	
Subvention Anah : 12 705 euros prime « habiter mieux » : 1 600 euros		5 445 euros	
Apport personnel : 25 156 euros			

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
SCI Juliette	66 rue Jean Jaurès 17560 Bourcefranc Le Chapus	59 699,56 euros H.T	logement n°5 rénovation habitation
Participation Anah		Participation CDC	
Subvention Anah : 19 196 euros prime « habiter mieux » : 1 600 euros		8 227 euros	
Apport personnel : 30 677 euros			

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu la signature du Programme d'Intérêt Général Habitat « lutte contre la précarité énergétique et lutte contre l'habitat indigne », en date du 8 juillet 2013,
- vu le dossier présenté par le cabinet PACT 17 chargé du suivi et de l'animation du programme habitat sur le territoire,
- vu le marché de prestation passé avec le cabinet PACT17,
- considérant l'avis favorable de la commission « habitat et action sociale » du 13 janvier 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Christian RABEAU pour le bâtiment situé 74 avenue du Général de Gaulle à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Cécile ALBERT pour le bâtiment situé 3 rue du Trier à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Marie-Jeanne CHABOT pour le bâtiment situé 6 rue des Tamaris à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Michel FRANCAUD pour le bâtiment situé 2 rue du Puits Doux à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de madame Paulette CATROU pour le bâtiment situé 20 rue Battendier à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Raymond GUICHARD pour le bâtiment situé 22 rue étienne Tétaud à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Christian BAUDET pour le bâtiment situé 2 rue des Pommiers à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,

- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Nicolas MONTMEAU pour le bâtiment situé 6 rue Isaac Garesché à Nieulle sur Seudre, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Jean ARNAUD pour le bâtiment situé 24 rue de l'Hospital, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Lucette VIGNAUD pour le bâtiment situé 4 bien Assis à Saint Sornin, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame LEBEUZE pour le bâtiment situé 64 avenue du maréchal Leclerc à Marennes, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Martine ARMILHON pour le bâtiment situé 120 rue Georges Clémenceau à Marennes, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur François CHOTARD pour le bâtiment situé 23 rue Marceau à Marennes, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Vanessa POULARD pour le bâtiment situé 29 rue de la Forge à Saint Just Luzac, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Catherine GUITTARD pour le bâtiment situé 34 rue des Marais à Saint Just Luzac, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Patrice OCTEAU pour le bâtiment situé 53 rue Charles à Saint Just Luzac, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Marcelle RENAUDEAU pour le bâtiment situé 3 route de Saint Romain à Le Gua, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Jacky BOYARD pour le bâtiment situé 5 route de Saint Romain à Le Gua, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Armand DIOT pour le bâtiment situé 3 rue Goulbénèze à Le Gua, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Isabelle BARIBEAU pour le bâtiment situé 33 rue des Myosotis à Nieulle sur Seudre, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Jean DOUE pour le bâtiment situé 5 rue des jacinthes à Bourcefranc Le Chapus selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Marcel ARDON pour le bâtiment situé 8 rue Isaac Garesché à Nieulle sur Seudre, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,

- de valider le plan de financement de l'opération habitat de madame Andrée FOUCHIER pour le bâtiment situé 34 avenue de la République à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Patricia BEDAT pour le bâtiment situé 16 rue des Marais Neufs à Le Gua, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Jacqueline HURIAUX pour le bâtiment situé 74 rue Saint Laurent à Le Gua, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Franck HURIAUX pour le bâtiment situé 31 rue Goulbénéze à Marennes, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Pierre BAZIER pour le bâtiment situé 9 rue Dubois Meynardie à Marennes, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «insalubrité», la somme de 1 000 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de la SCI l'Oisellerie pour le logement n°1 du bâtiment situé 8 rue André Baudrit à Marennes, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «propriétaire bailleur», la somme de 7 838 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de la SCI l'Oisellerie pour le logement n°2 du bâtiment situé 8 rue André Baudrit à Marennes, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «propriétaire bailleur», la somme de 6 850 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de la SCI Juliette pour le logement n°1 du bâtiment situé 66 rue Jean Jaurès à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «propriétaire bailleur», la somme de 8 813 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de la SCI Juliette pour le logement n°2 du bâtiment situé 66 rue Jean Jaurès à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «propriétaire bailleur», la somme de 5 444 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de la SCI Juliette pour le logement n°3 du bâtiment situé 66 rue Jean Jaurès à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «propriétaire bailleur», la somme de 8 896 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de la SCI Juliette pour le logement n°4 du bâtiment situé 66 rue Jean Jaurès à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «propriétaire bailleur», la somme de 5 445 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de la SCI Juliette pour le logement n°5 du bâtiment situé 66 rue Jean Jaurès à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
 - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «propriétaire bailleur», la somme de 8 227 euros,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de préfinancement à contracter avec le cabinet PACT17,
- d'inscrire ces dépenses au budget général de l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

OoOoo

9 – GRATIFICATION VERSEE AUX STAGIAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président indique que la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 a modifié l'encadrement des

stages afin d'améliorer le statut des stagiaires. La règle commune aux structures privées et publiques mentionne qu'un employeur qui accueille une stagiaire de l'enseignement supérieur doit lui verser une gratification horaire minimale lorsque la durée de la présence effective du stagiaire dans l'organisme est supérieure à 308 heures dans l'année.

Ce texte fixe également que la gratification, à défaut d'être prévue par convention collective, doit être d'un montant minimal de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Monsieur le Président demande au conseil d'arrêter le principe de versement des gratifications aux stagiaires accueillis dans la collectivité et d'en fixer le montant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter de principe de l'octroi d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur (études post baccalauréat) accueillis dans la collectivité dans le cadre d'un stage d'une durée annuelle de plus de 308 heures,
- de fixer le montant horaire de la gratification à 15% du plafond de la sécurité sociale,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des conventions de stage à venir,
- d'inscrire les dépenses relatives au versement de gratifications aux stagiaires aux différents budgets de la communauté de communes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

10 – COMITES DE PROGRAMMATION DES PROGRAMMES EUROPEENS – DESIGNATION DE CONSEILLERS

Monsieur le Président indique que la communauté de communes du Bassin de Marennes est partenaire des programmes européens générations 2014-2020 de type LEADER et FEAMP. A ce titre, le conseil communautaire doit désigner des représentants au sein d'une part du comité de programmation du Groupe d'Action Locale du projet Leader et d'autre part au sein du comité du Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture du programme DLAL FEAMP.

Monsieur le Président demande aux conseillers de faire acte de candidature et précise que pour chaque instance, deux membres doivent être désignés, un élu titulaire et un élu suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu les candidatures déposées par Messieurs GUIGNET, PROTEAU et PETIT,
- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner au sein du comité de programmation du Groupe d'Action Locale du projet Leader 2014-2020 du PETR du Pays Marennes Oléron :
 - * conseiller titulaire – Monsieur Christian GUIGNET
 - * conseiller suppléant – Monsieur Guy PROTEAU
- de désigner au sein du comité du Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture du programme DLAL FEAMP 2014-2020 du PETR du Pays Marennes Oléron :
 - * conseiller titulaire – Monsieur Jean-Marie PETIT
 - * conseiller suppléant – Monsieur Guy PROTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

11 – AGENDA 21 – POINT D'ETAPE SUR LA DEMARCHE & MISE EN PLACE DES ATELIERS

Monsieur le Président donne la parole Monsieur Jean-François LAGARDE, vice-président en charge de la réalisation de l'Agenda 21 dressera un bilan d'étape de la démarche et présentera les différents ateliers mis en place et pour lesquels les réunions débiteront le 17 février prochain.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

12 – INFORMATIONS AU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Monsieur le Président a décidé :

ooOoo

13 – QUESTION DIVERSE

QD.1 – LOCAL JEUNES DE MARENNES – PROJET DE MINI SEJOUR - TARIFICATION

Monsieur le Président indique que le directeur et les jeunes du local jeunes de Marennes ont réalisé un travail autour de la réalisation d'un mini séjour durant les vacances scolaires de février 2016. Il s'agit d'un séjour de deux jours au Futuroscope de Poitiers pour 16 jeunes et 2 accompagnateurs. Les objectifs de cette initiative sont multiples et entre autre de lutter contre l'isolement et le repli sur soi des jeunes, d'encourager et de favoriser l'accès à leur autonomie.

Monsieur le Président ajoute que le coût total de ce projet a été chiffré à 1 994 euros incluant le transport, l'hébergement, la restauration et les animations dans le parc. Il demande au conseil d'arrêter la tarification applicable à ce séjour.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- considérant l'avis favorable de la commission « enfance jeunesse » du 13 janvier 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- dans le cadre des animations établies au sein des locaux jeunes du territoire, de valider la mise en place d'un mini séjour de deux jours au Futuroscope de Poitiers,
- pour les familles du territoire et dont les jeunes adhèrent aux locaux jeunes, d'arrêter la tarification de ce mini séjour, comme suit :

		Quotient Familial	montant du séjour
Familles des communes - Le Gua - Nieulle sur Seudre - Saint Sornin - Hiers Brouage - Saint Just Luzac - Marennes - Bourcefranc Le Chapus	Allocataires CAF	0 à 800	45,00 euros
	& allocataires CMAF	801 à 1100	55,00 euros
	& allocataires MSA	1100 et +	75,00 euros
	& sécurité sociale		5,00 euros
	Hors CDC & autre régime		150,00 euros
	Sans justificatif (caf, msa, régime général, autres régimes)		150,00 euros

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en oeuvre de ce mini séjour,
- d'inscrire les dépenses au budget général de l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

ooOoo

INFORMATIONS GENERALES :

ooOoo

Affichage le _____ janvier 2016

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres de la Communes
de communes,

Le président
Mickaël VALLET